

Beauvoir sur Niort

Belleville

Boisserolles

Brûlain

Fors

La Foye Monjault

Granzay-Gript

Juscorps

Marigny

Prahecq

Prissé la Charrière

St Etienne la Cigogne

St Martin de Bernegoue

St Romans des Champs

St Symphorien



## L'édito du Président

Par arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2005, le territoire de la Communauté de Communes Plaine de Courance a été reconnu comme périmètre de SCOT.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), document réglementaire de planification défini par les lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000 permet aux communes d'un même territoire de mettre en cohérence les politiques dans le domaine de l'aménagement (urbanisme, habitat, économie, déplacements, environnement, etc.).

Le SCOT définit ainsi un véritable projet d'aménagement et permet d'imaginer à quoi ressemblera le territoire de la Communauté de Communes Plaine de Courance en 2020.

Ce projet, politiquement partagé, prend appui sur une vision du territoire à moyen et long terme.

Au travers de ce Plain'Infos, vous pourrez prendre connaissance de la démarche de SCOT engagée par la Communauté de Communes Plaine de Courance.

La Communauté de Communes Plaine de Courance, fidèle à ses valeurs de solidarité, va poursuivre, tout au long de l'année 2010, l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territorial porteur de projets pour l'avenir.

**Claude ROULLEAU**



# Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

## Un projet public ouvert à la concertation publique

La procédure d'élaboration d'un SCOT prévoit la **participation des habitants du territoire concerné**. Placée sous la responsabilité de la Communauté de Communes, la réalisation du SCOT intègre **une concertation avec les citoyens** et une enquête publique.

Pour ce faire un premier temps de concertation relatif au diagnostic est prévu pour le mois de juin 2010. Un document de synthèse sera consultable dans l'ensemble des mairies.

## A quoi sert-il ?

Plus concrètement, le SCOT précise les grandes options d'aménagement ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels et agricoles, création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements, au développement économique, à l'équipement commercial et artisanal, aux loisirs, ou encore à la prévention des risques.

S'il a pour objet de favoriser le développement équilibré et durable du territoire sur lequel il s'applique le SCOT constitue aussi, à horizon de 10 ans, un véritable cadre de référence collectif du "vivre ensemble" en terme de déplacements, d'habitat, d'environnement notamment, fondé sur des choix et des priorités partagés.

## Ses différentes étapes :

### En préalable, la définition d'un périmètre

Tout Scot commence par la définition d'un périmètre, choisi par toutes les collectivités concernées. Ce périmètre correspond au territoire de la Communauté de Communes.

### Etape 1

Le **diagnostic** analyse le territoire concerné, dégage les **grands enjeux de développement** et les **objectifs communs**.

Cette première étape est en cours de réalisation. Elle a donné lieu à des entretiens communaux, des ateliers thématiques et a fait l'objet d'une restitution aux personnes Publiques Associées.

### Etape 2

Le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) expose les grands choix stratégiques définis par les élus.

### Etape 3

Les orientations générales constituent les **moyens déployés pour atteindre les objectifs du PADD**. Ces orientations sont la **partie réglementaire et opposable du SCOT**. Elles guideront l'action des décideurs locaux, notamment lors de l'élaboration de PLU.

### La validation du projet de SCOT

Le projet de SCOT, arrêté par le Conseil communautaire, doit être soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, dont les services de l'Etat. Enfin, le processus de validation se termine par une enquête publique. Le projet sera ensuite approuvé par le Conseil communautaire après d'éventuelles modifications.



# Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

## Avec qui ?

**Les acteurs principaux du SCOT de la Communauté de Communes Plaine de Courance sont les élus des communes.**

Ils interviennent au travers du **Conseil communautaire** qui est l'organe délibérant de la Communauté de Communes et à **qui revient la responsabilité d'approuver le SCOT Plaine de Courance.**

### **Les autres acteurs :**

La démarche, avant tout citoyenne, fait intervenir de nombreux acteurs issus de l'ensemble de la société :

### **les maîtres d'œuvre du SCOT :**

La Communauté de Communes Plaine de Courance travaille avec **trois bureaux d'étude** : URBANhymns spécialisé en urbanisme et paysage coordonne le projet. Il est accompagné de Cohéo pour le volet économie et EREA-Conseil pour le volet habitat et déplacement.

### **les partenaires (Personnes Publiques Associées et Consultées) :**

Les services de l'Etat (DDT, DREAL...), le Conseil régional Poitou-Charentes, le Conseil général des Deux-Sèvres, les collectivités locales du territoire et des territoires limitrophes, les Chambres Consulaires,... sont associés à l'élaboration du SCOT.

### **La population du territoire de la Communauté de Communes Plaine de Courance**

Les citoyens peuvent contribuer au SCOT lors des **concertations** organisées durant l'élaboration du SCOT et lors de **l'enquête publique.**

## Un diagnostic en cours d'élaboration :

### Quelques chiffres clefs :

- Plus de 12 000 habitants en 2006, soit un doublement depuis 1968 et un accroissement démographique de plus de 13% entre 1999 et 2006.
- 7 822 actifs dont 5 734 ayant un emploi en 2006.
- 2 955 emplois offerts sur le territoire.
- 123 entreprises dont 9 entreprises de transport, qui offrent environ 520 emplois.
- 61 % des emplois concentrés dans 2 zones d'activités communautaires.
- Une augmentation de plus de 46 % des emplois salariés ces dix dernières années (+ 600).
- Une armature commerciale de chef lieu de canton, à Beauvoir, dans laquelle on retrouve une diversité de commerces et services.
- Le territoire compte un peu plus de 5 250 logements en 2006, soit 18% de plus qu'en 1999 et 1300 logements construits en 15 ans, soit 86 par an en moyenne.

## Les composantes du territoire et ses évolutions

- Une position dans la couronne Sud de l'agglomération Niortaise, traversée par des infrastructures importantes à l'échelle nationale.
- Un territoire qui s'urbanise rapidement depuis la fin des années 1990 générant une forte consommation d'espace.
- Des paysages de plaines de champs ouverts et des sensibilités environnementales notables (4 sites classés au titre de Natura 2000).
- Des enjeux importants liés à l'eau.



# Le territoire du SCOT



Les Pierrailleuses, Grandzay-Gript



La Fiee des Lois, Prahecq



Zone commerciale Beauvoir sur Niort



La Foye-Monjault



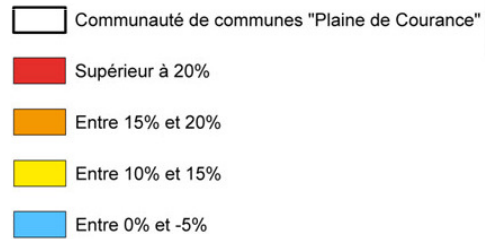
St Symphorien



Bureaux communautaires



Evolution du parc de logements entre 1999 et 2006  
Source : INSEE - RGP 2006



Evolution démographique 1999-2006  
Source : INSEE - RGP 2006

